N° 14 – janvier 2020

Boudry News

Editorial

Le Conseil Communal de Boudry tient à adresser à chacun de ses concitoyens, ses vœux chaleureux de santé et de bonheur. Que 2020 soit, pour vous tous, un millésime à succès !

Osons le dire, il fait bon vivre à Boudry. Plusieurs groupements y apportent désormais un renouveau et de nouvelles opportunités de rencontres.

Que ce soit la toute fraîche association du Marché, celle du LAB ou l'équipe de Pavés en Folie, toutes contribuent à ce renouveau.

Bien entendu, d'autres méritent également la citation : la FSG, ou plutôt Gym Boudry, qui a repris l'organisation de la Suisse Bouge ou encore l'Association du parcours de l'eau qui a achevé une première étape en posant la nouvelle passerelle sur l'Areuse. De plus, grâce à Boudry Gliss, nous avons la chance d'avoir une patinoire qui, pendant quelques semaines, anime le centre de notre ville et invite les Boudrysans à sortir de chez eux…à bouger malgré l'hiver.

D'autres encore viennent de fêter des jubilés comme le FC Boudry ou la Passade, preuve qu'elles sont bien vivantes et toujours très actives. Elles répondent ainsi au besoin que nous avons de partager, de nous rencontrer, de vivre ensemble.

Nos jeunes profitent également des soirées Midnight qui sont désormais bien implantées et presque dans la tradition.

De nombreuses autres sociétés et clubs locaux mériteraient des louanges parce qu'à leur tête de nombreux bénévoles passionnés se démènent pour le bien de leurs membres, donc de nos concitoyens.

A tous ceux qui donnent de leur temps, j'aimerais adresser des vœux particulièrement sincères et mérités ainsi que des remerciements pour leur engagement.

Je profite de l'occasion pour lancer un appel : engagez-vous, vous y trouverez du plaisir et l'occasion de vous faire de vrais amis.

Les autorités ont laissé au budget plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'encouragement à des activités en faveur de la jeunesse. Si vous envisagez, d'organiser une nouvelle animation, un camp ou tout autre manifestation en faveur des enfants ou ados, n'hésitez pas à contacter vos autorités et en particulier les membres de la Commission Culture, Sports et Loisirs.

Même si le budget communal prévu pour cette nouvelle année est moins enchanteur que pour les années précédentes, les autorités exécutives font preuve d'un certain optimisme.

Bien entendu, les décisions cantonales rendent la situation des communes plus difficile à prévoir, mais Boudry reste du bon côté grâce, en particulier, aux nombreuses places de travail offertes sur notre territoire qui avoisinent, voire même dépassent les 3500.

La vente de la « ferme » Bellevue a enfin pu se réaliser et ainsi apporter quelques liquidités dans nos caisses. La dette communale continue à baisser, preuve d'une certaine santé financière, mais les cordons de la bourse ne peuvent toujours pas être librement déliés et certains investissements devront s'étaler sur plusieurs années ou attendre quelque peu.

Suite en page suivante

Suite de la page 1

J'aimerais terminer sur une dernière note, certes un peu dissonante avec la vision générale que l'on a de notre planète mais qui doit porter nos projets :

"Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs."

(François Guizot)

Alors chères Boudrysannes et chers Boudrysans, ne soyons plus seulement spectateurs.

Vivons bien et activement à Boudry !

Jean-Michel Buschini
Président du Conseil communal

ADMINISTRATION

Offre d'emploi

Patrouilleur scolaire suppléant (H/F)

Vos tâches
- Remplacer sporadiquement les patrouilleurs scolaires.
- Veiller à la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des collèges.
- Protéger les enfants des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée.

Votre profil
- Etre âgé de 20 ans révolus ;
- Jouir d'une bonne réputation ;
- Flexibilité et envie de travailler au contact des enfants ;
- Faire preuve de ponctualité et être apte à travailler à l'extérieur par n'importe quel temps.

Entrée en fonction
- date à convenir

Si cette offre vous intéresse, faites parvenir votre postulation, accompagnée des documents usuels, **jusqu'au 14 février 2020, dernier délai,** à l'administration communale, route des Addoz 68, 2017 Boudry, mention "postulation patrouilleur".

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au 032.886 47 20.

Marché de Boudry

En avant-première, voici les dates 2020 des marchés de Boudry (devant la salle de spectacles) :

- ✓ Samedi 25 avril 2020
- ✓ Samedi 23 mai 2020
- ✓ Samedi 20 juin 2020
- ✓ Samedi 22 août 2020
- ✓ Samedi 26 septembre 2020
- ✓ Samedi 24 octobre 2020

ADMINISTRATION

Voujeaucourt, la ville jumelée

Voujeaucourt est une commune d'environ 3'500 habitants située à proximité de Montbéliard et des usines PSA Peugeot Citroën de Sochaux, à la confluence du Doubs et de l'Allan (formé par l'Allaine qui prend sa source dans le canton du Jura).

Se trouvant à l'intersection des axes routiers départementaux nord-sud (RD 437) et Est-ouest (RD 126), disposant d'une gare où s'arrêtent les trains régionaux et de deux accès autoroutiers A36, traversée par l'eurovéloroute 6 et le canal du Rhône au Rhin, Voujeaucourt se trouve très accessible de partout, ce qui renforce son attractivité. L'aérodrome de Courcelles–pays de Montbéliard agréé VFR de nuit et IFR, est limitrophe de la commune.

Cité plutôt résidentielle, elle compte pourtant de nombreux emplois industriels puisqu'elle abrite le centre d'essais et de recherche de PSA Peugeot Citroën Belchamp : c'est dans l'écrin forestier qui garantit la confidentialité que sont testés les nouveaux modèles et les nouvelles technologies de la marque.

Ville animée par l'activité de nombreuses associations, dont un club de motoball qui évolue dans l'élite nationale, la ville de Voujeaucourt mise sur la qualité du cadre de vie pour renforcer la cohésion sociale et le bien-être de sa population.

Avec le label « 3 fleurs » décerné par les Villes et Villages fleuris, avec un label environnemental pour avoir très tôt renoncé aux produits phytosanitaires, avec la valorisation progressive des berges des rivières, elle offre de beaux espaces publics et leur fréquentation jamais démentie atteste de l'agrément qu'on y trouve.

Mais l'humain n'est pas oublié puisqu'elle a été reconnue « ville amie des enfants » par l'Unicef et qu'un dossier est en cours d'élaboration pour devenir aussi « ville amie des aînés », suite aux multiples actions conduites en faveur des personnes âgées.

Avec son pont douanier construit en 1467 pour servir de frontière entre la Franche Comté et la Principauté de Montbéliard, dont on doit une reconstruction à l'architecte Heinrich Schickhardt, avec son temple inscrit au répertoire des monuments historiques, avec son espace sportif et culturel de La Cray, avec sa belle médiathèque, avec ses sentiers balisés en forêt et sa Promenade des bords du Doubs, ses restaurants où déguster la carpe frite, Voujeaucourt attend les voisins de Boudry à bras ouverts !

La Mairie de Voujeaucourt

Site : Voujeaucourt.fr
Facebook : Voujeaucourt Officiel

ADMINISTRATION

Présentation de l'interface Communes du Guichet Unique

Nous souhaitons rappeler à tous nos citoyens que le guichet unique possède une interface spécialement prévue pour les habitants.

Ci-dessous, nous listons quelques prestations prévues par cette plateforme.

- **Inscription en liste d'attente pour l'accueil extra familial**

Cette prestation permet aux utilisateurs d'inscrire leurs enfants, ou même un enfant à naître sur la liste d'attente des structures préscolaires subventionnées du canton.

- **Consultation des données personnelles du contrôle des habitants**

Cette prestation permet à chaque utilisateur du Guichet unique de consulter les données du contrôle des habitants qui le concernent. Si le citoyen constate une erreur ou un manquement, il est possible de demander les modifications au contrôle des habitants (par ex. le n° de téléphone fixe ou mobile, la confession, l'employeur, etc.).

- **Demande de documents**

Cette prestation permet à toute personne actuellement ou précédemment domiciliée ou en séjour (secondaire) dans une des communes du canton d'obtenir les documents délivrés par les contrôles des habitants. Les documents disponibles sont :

- Attestation de domicile
- Attestation de domiciliations précédentes
- Attestation de séjour (secondaire)

Les émoluments

Les attestations officielles ne sont pas gratuites et font l'objet d'un émolument.

Les tarifs et les pratiques sont uniformisés sur la base du règlement d'exécution de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (RHRCH). Selon l'art. 21 de ce règlement, le prix de CHF 10.00 par adulte s'applique. Les mineurs ont la gratuité.

D'autres prestations pour le public sont à découvrir sur le site : www.guichetunique.ch

Le Contrôle des habitants

Que faire si vous n'êtes pas encore inscrit au Guichet unique ?

Ci-dessous, nous vous indiquons la procédure d'inscription pour un privé (personne physique) que vous trouvez également en ligne sur le site du Guichet unique : www.guichet.unique.ch

1. Télécharger le contrat d'utilisation privé.
2. Remplir en deux exemplaires le contrat d'utilisation privé.
   Attention: ne pas le signer tout de suite, la signature devant se faire en présence d'une autorité reconnue.
3. Se munir de son contrat rempli, en deux exemplaires non signés, ainsi que d'une pièce d'identité valable et se présenter personnellement devant l'autorité reconnue de son choix, par exemple la commune de domicile, pour légaliser la signature.

Après avoir contrôlé et enregistré le contrat, la chancellerie d'Etat renvoie :

- une copie du contrat muni de toutes les signatures ;
- une lettre contenant le code utilisateur et le mot de passe initial pour se connecter au Guichet unique ;
- un mode d'emploi complet du Guichet unique.

Le délai normal du traitement du processus d'enregistrement des contrats est estimé entre 3 à 4 semaines.

TRAVAUX PUBLICS

Service de déneigement

La saison hivernale bat son plein et les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas.

Il appartient donc aux usagers de la route d'adapter leur conduite à l'état de la chaussée et d'équiper leur véhicule selon les règles de sécurité.

Nous tenons par ces lignes à rappeler à tous les citoyens certains éléments et règles en lien avec le service de déneigement, à savoir :

1. Les routes, trottoirs, chemins et places communaux sont déneigés en priorité, selon une hiérarchie bien définie (premièrement les lignes de bus, puis les routes principales).

2. Tout propriétaire doit accepter sur son terrain la neige provenant du déneigement et ne pas relancer celle-ci sur la voie publique.

3. Aucun frais pour des dégâts dus au déneigement ne sera pris en charge par la commune si la responsabilité de notre service n'est pas engagée.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces quelques lignes, vous souhaitons un bel hiver et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Les Travaux publics

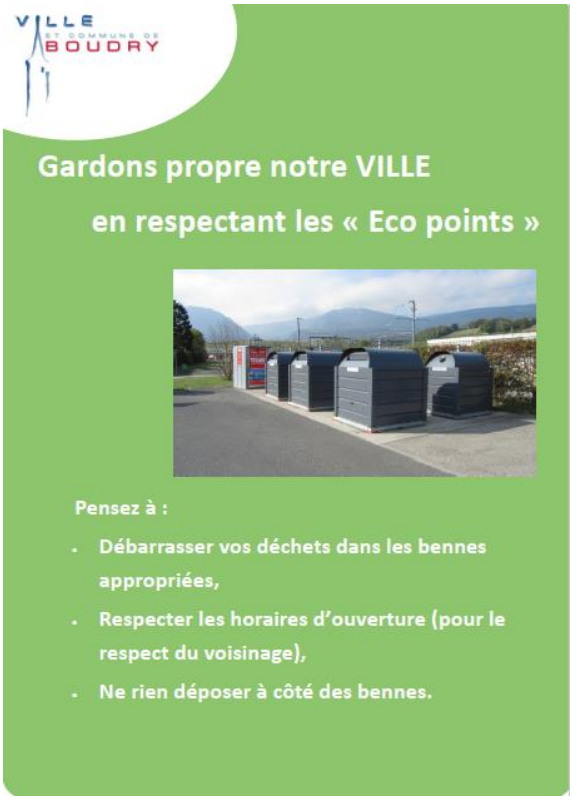

SPORT, CULTURE ET LOISIRS

Informations concernant les autorisations à recevoir pour une manifestation publique.

Par ces quelques lignes, nous souhaitons rappeler à tous les organisateurs qu'il est impératif de recevoir des autorisations communale et cantonale lors de l'organisation d'une manifestation publique.

Pour la demande à la commune, il faut utiliser le formulaire d'annonce de manifestation qui se trouve sur le site communal sous *www.boudry.ch/Administration/Services communaux/ Sécurité publique*.

Ce dernier passe en revue tous les points importants concernant un événement et doit être complété minimum 90 jours avant l'événement, daté et signé, avant d'être transmis au service de la sécurité publique pour étude.

Ce dernier peut être complété en ligne avant d'être imprimé pour signature.

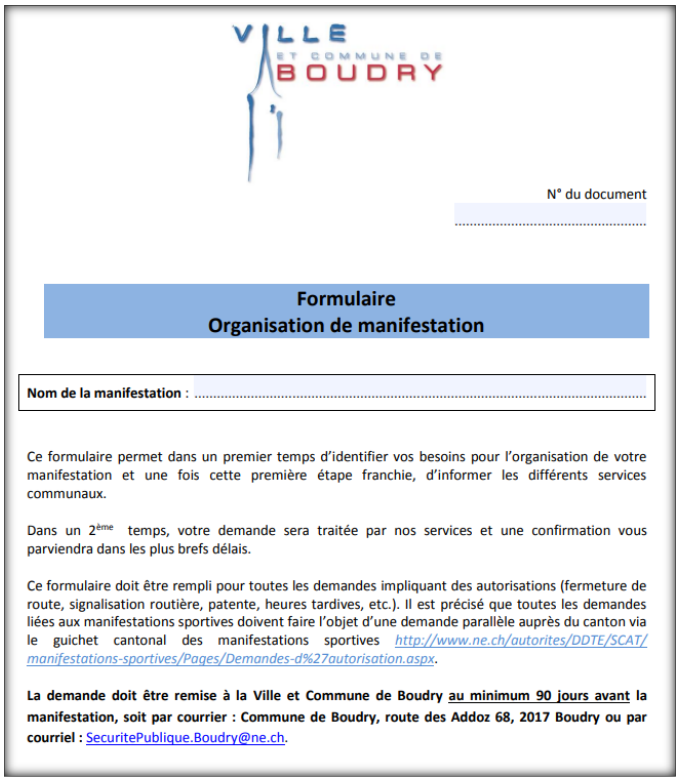

VILLE ET COMMUNE DE BOUDRY

N° du document .....

Formulaire
Organisation de manifestation

Nom de la manifestation : .....

Ce formulaire permet dans un premier temps d'identifier vos besoins pour l'organisation de votre manifestation et une fois cette première étape franchie, d'informer les différents services communaux.

Dans un 2ème temps, votre demande sera traitée par nos services et une confirmation vous parviendra dans les plus brefs délais.

Ce formulaire doit être rempli pour toutes les demandes impliquant des autorisations (fermeture de route, signalisation routière, patente, heures tardives, etc.). Il est précisé que toutes les demandes liées aux manifestations sportives doivent faire l'objet d'une demande parallèle auprès du canton via le guichet cantonal des manifestations sportives http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/manifestations-sportives/Pages/Demandes-d%27autorisation.aspx.

La demande doit être remise à la Ville et Commune de Boudry au minimum 90 jours avant la manifestation, soit par courrier : Commune de Boudry, route des Addoz 68, 2017 Boudry ou par courriel : SecuritePublique.Boudry@ne.ch.

Au niveau cantonal, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Ce service est, entre autres, en charge de la protection des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Une autorisation est nécessaire pour toute manifestation, dès lors qu'elle est ouverte au public, avec restauration, sonorisation, danse publique ou jeu public.

Quelques exceptions existent au niveau cantonal et pour connaître ces cas particuliers, il est préférable de se renseigner auprès du SCAV – tél. 032 889 68 30 - scav@ne.ch

Nous précisons que même si le canton n'exige aucune demande d'autorisation, la commune doit recevoir, dans le délai imparti, le formulaire concernant l'organisation de votre événement sur son territoire.

Bien entendu, nous restons volontiers à la disposition de chacun pour d'autres renseignements

La Sécurité publique

Pose de bâches publicitaires

Vous souhaitez poser temporairement des bâches publicitaires pour promouvoir la manifestation que vous organisez. Voici la marche à suivre :

Le Service des Ponts et Chaussées (SPCH) doit impérativement recevoir votre demande au moyen du formulaire ad-hoc (en lien sur le site de la commune, *Page d'accueil/Liens pratiques/Pose de bâches publicitaires*) afin de vous délivrer l'autorisation d'installer vos bâches publicitaires temporairement.

Toutefois, ce document doit être transmis **en premier lieu** à la Commune afin que le préavis communal puisse être rendu.

Sur le territoire communal, deux endroits correspondent aux nouvelles normes de sécurité concernant la circulation routière, un premier le long de la route du Vignoble et le second sur la barrière longeant l'Areuse au fbg Ph.-Suchard.

L'administration communale

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mobility - Un service pour tous les citoyens

Depuis le début de cette nouvelle année 2020, la Ville et Commune de Boudry offre aux citoyens une mobilité d'avenir avantageuse. C'est la possibilité de louer un véhicule Mobility pour le temps d'un trajet ou pour une courte période lors d'un besoin particulier.

Le véhicule mis à disposition par Mobility car sharing est accessible à tous les abonnés au système Mobility.

Avec Mobility car sharing, vous partagez avec d'autres clients un véhicule, vous contribuez ainsi à réduire votre émission de CO2.

Son fonctionnement est simple et rapide, soit :

1. s'inscrire une seule fois via internet ou sur l'application Mobility. Après l'achat d'un abonnement chaque client reçoit une carte personnelle « Mobility ».
2. réserver la voiture Mobility via l'application ou internet pour le temps d'emploi nécessaire. La carte personnelle Mobility (ou SwissPass) recevra automatiquement l'autorisation d'ouverture.
3. ouvrir à l'aide de la carte Mobility (ou SwissPass) la voiture stationnée à l'emplacement Mobility de la commune et prendre la route
4. restituer la voiture en la garant sur l'emplacement prévu et la refermer avec la carte Mobility.

Le prix d'un abonnement de 12 mois est de CHF 129.00 incluant un crédit de circulation de CHF 30.00.

Pour faire un essai ou pour un usage temporaire, Mobility propose un abonnement test de 4 mois au prix de CHF 43.00 incluant un crédit de circulation de CHF 10.00.

Vous ne payerez que lorsque vous utiliserez réellement la voiture. A partir de CHF 3.00/h ou CHF 0,80/km.

Pour de plus amples informations consultez le site internet de Mobility (www.mobility.ch/offres)

L'emplacement Mobility choisi par la commune se situe derrière le musée de l'Areuse, sous le pont de la route cantonale.

Avec Mobility vous échappez ainsi aux contraintes qu'implique la possession d'une voiture. Les assurances, les taxes d'immatriculation, le nettoyage ou les réparations sont l'affaire de Mobility.

Bonne route avec Mobility car sharing !

Jean-Pierre Leuenberger
Conseiller communal

Parking de la gare

L'automne dernier, une douzaine de nouvelles places de parc ont été créées au bord de la route de la Gare.

Ces dernières sont réglementées de la façon suivante : les jours ouvrables, 5 heures avec disque de stationnement, libres de 20h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Prochainement, il sera possible de louer également une vingtaine de places à la Gare :

- soit à l'année (CHF 80.00/mois)
- soit périodiquement, par exemple pour les vacances

Tous les renseignements peuvent être obtenus à la réception de l'administration communale.

Dispositif ambulancier affiné

Cinq ans après le transfert du 144 vers la Fondation urgence santé Vaud, tout le monde s'accorde à dire que le système est rodé.

Dans le Val-de-Travers, les ambulances Roland collaborent plus étroitement avec le dispositif dès le 1er octobre 2019.

Nouveauté dès le 1er janvier 2020 :

Une ambulance est stationnée en journée à Cortaillod pour assurer une meilleure couverture du Littoral Ouest et éviter les surcharges de trafic à la sortie de la caserne de La Maladière à Neuchâtel.

La Sécurité publique

SERVICES ADMINISTRATIFS

Informations officielles

Les prochaines séances du Conseil général auront lieu :

- le vendredi 13 mars 2020, à 19h00, à la salle polyvalente des Buchilles
- le lundi 29 juin 2020, à 20h00, à l'Hôtel de Ville

L'ordre du jour sera publié dans le Littoral Région et sur le site internet, environ 15 jours avant les séances.

Nous rappelons que les séances du Conseil général sont publiques.

Les prochaines élections communales auront lieu :

- **le 14 juin 2020**

Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement :

Prochaines séances :

- 6 février 2020
- 19 mars 2020
- 30 avril 2020
- 28 mai 2020
- 25 juin 2020

Lieu : Salle de réunion des Services techniques

Bureaux commerciaux à louer

À louer, au centre de la vieille ville, bureaux idéaux pour étude d'avocat, bureaux-conseils, cabinet de psychologue, etc.

- Local 66 m^2, CHF 1'200.00, ch. comprises (à discuter)
- Local 53 m^2, CHF 950.00, ch. comprises (à discuter)

Davantage de renseignements peuvent être obtenus à la l'administration communale – tél. 032 886 47 20

Horaire d'ouverture de la piscine

Au collège de Vauvilliers, la piscine couverte est ouverte comme suit :

- mardi : de 18h00 à 21h30
- jeudi : de 18h00 à 21h30
- samedi : de 15h00 à 18h00
- dimanche : de 9h00 à 12h00

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de la Commune.

Ont participé à la rédaction Madame et Messieurs les conseillers communaux :

Marisa Braghini
Jean-Michel Buschini
Jean-Pierre Leuenberger
Pierre Quinche
Daniel Schürch

ainsi que :

Ildiko Berkecz
Tiziana Ellero
Corinne Ducommun
Carine Giauque
Anne-Karine Renaud
Patricia Trifoni
Jean-François de Cerjat
Pascal Chapuisod
Salvatore Fundoni
Stéphane Thomas

Editeur :

Conseil communal de Boudry

Correspondance et administration :

Administration communale
Route des Addoz 68
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20
fax : 032 886 47 46
courriel : commune.boudry@ne.ch

Internet : www.boudry.ch

Tirage : 3'034 exemplaires